

Objet : Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française (année académique 2012-2013)

Réseaux : Communauté française

Niveaux et services : tous niveaux

Période : 2012-2013

Aux Directeurs des Ecoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information :

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux syndicats du personnel enseignant ;

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>		Téléphone : 02/413.30.19	
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E312) 1080 BRUXELLES.		
<u>Date limite d'envoi</u>	19 mars 2012		
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française (année académique 2012-2013)		

Renvoi (s) :

Nombre de pages :

- annexe :

Mots clés :

A Madame la Directrice, à Messieurs les Directeurs
des Ecoles supérieures des arts de la Fédération
Wallonie-Bruxelles ;

Réf : 03/MD/GL/APPELHE

Bruxelles, le 1 mars 2012

OBJET : Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2012-2013)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 1 mars 2012 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2012-2013).

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, sous pli recommandé, le 19 mars 2012 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) - bureau 3E318 - 1080 BRUXELLES.**

Je vous signale que **l'appel qui est publié au Moniteur belge du 1 mars 2012 constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication et ne revêt aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de cet appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

A l'avance, je vous en remercie.

Christian NOIRET

Renseignement auprès du n° suivant : 02/413.30.19

Directeur général adjoint

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française
(année académique 2012-2013)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 (<http://www.gallilex.cfwb.be>) « fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants) ».

Il vise les emplois vacants des fonctions d'assistant, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur, de professeur et certains mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française.

Ces fonctions sont définies aux articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001 précité :

1. ASSISTANT

La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :

- a) dans le domaine de la musique : pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois ;
- b) dans les autres domaines : pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.

2. CHARGE D'ENSEIGNEMENT

La fonction de chargé d'enseignement est depuis le 16/09/2008 exercée au type long dans le cadre d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée, à condition d'avoir exercé la fonction d'assistant, de professeur et/ou d'accompagnateur pendant au moins 6 ans dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

Cette fonction est également accessible aux personnes ayant exercé la fonction de conférencier jusque et y compris l'année académique 2007-2008.

Ensuite, cette fonction de chargé de mission peut-être exercée au type long dans le cadre soit d'une désignation à titre temporaire pour durée indéterminée, soit d'une nomination à titre définitif.

3. ACCOMPAGNATEUR

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

4. PROFESSEUR

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

5. CONFERENCIER

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat attribué suite à un appel publié au Moniteur belge pour des cours présents à la grille horaire des étudiants et pour lesquels aucun professeur ou chargé d'enseignement n'est désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif.

I. DEFINITIONS.

Pour la bonne compréhension de la suite du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cfr. article 2 du décret du 20.12.2001).

Changement d'affectation : : la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cfr. article 62 du décret du 20.12.2001).

Mutation : le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cfr. article 62 du décret du 20.12.2001).

Extension de charge : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, jusqu'à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cfr. article 62 du décret du 20.12.2001).

II. TYPE DE CANDIDATURES.

Les **emplois vacants** des fonctions visés par le présent appel sont accessibles :

A. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur et de chargé d'enseignement :

a) Membres du personnel nommés à titre définitif :

Par **changement d'affectation** (pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi) : **DCA***

Par **mutation** : **DM***

Par **extension de charge** : **DEC***

b) aux membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

Par **extension de charge** : **TDIEC.**

c) aux candidats à une désignation à titre temporaire :

CTDI - à durée indéterminée : seuls les candidats qui exercent une fonction principale et ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2011-2012 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 1er mars 2011, ou pour l'année académique 2010-2011 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 1 mars 2010 et dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2011-2012, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le

rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait »;

(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2011-2012 en application de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés. Une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)

CTDD - à durée déterminée.

B. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier:

Par candidature à une désignation à titre temporaire à durée déterminée uniquement.

* * *

III. EMPLOIS.

1. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de musique de Bruxelles
 rue de la Régence 30
1000 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
12.1.2.2.1.01	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecriture	8	20	**
12.1.2.2.1.02	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecriture	10	20	**
12.1.2.2.1.03	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecriture	4	20	
12.1.2.2.1.04	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecriture	4	20	**
12.1.2.2.1.05	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Chant		4	20	**
12.1.2.2.1.06	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Chant		2	20	**
12.1.2.2.1.07	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Chant		4	20	**
12.1.2.2.1.08	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Ensemble jazz		6	20	**
12.1.2.2.1.09	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Harmonie pratique	Basse continue	4	20	**
12.1.2.2.1.10	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Harmonie pratique		2	20	**
12.1.2.2.1.11	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Flûte traversière	6	20	
12.1.2.2.1.12	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Orgue	2	20	**
12.1.2.2.1.13	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	
12.1.2.2.1.14	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	
12.1.2.2.1.15	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	
12.1.2.2.1.16	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	
12.1.2.2.1.17	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	
12.1.2.2.1.18	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	14	20	**
12.1.2.2.1.19	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	4	20	**
12.1.2.2.1.20	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	4	20	**
12.1.2.2.1.21	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	6	20	**
12.1.2.2.1.22	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	6	20	**
12.1.2.2.1.23	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Saxophone	4	20	**
12.1.2.2.1.24	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violon	2	20	**
12.1.2.2.1.25	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violon	12	20	**
12.1.2.2.1.26	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violon	6	20	**
12.1.2.2.1.27	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violon	6	20	**
12.1.2.2.1.28	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violoncelle	2	20	**
12.1.2.2.1.29	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument harmonique jazz	Guitare	8	20	**
12.1.2.2.1.30	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument mélodique jazz	Saxophone	6	20	**

12.1.3.2.1.31	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument mélodique jazz	Basse	4	20	
12.1.2.2.1.32	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Lecture transposition	Bois	6	20	**
12.1.2.2.1.33	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		8	20	**
12.1.2.2.1.34	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		4	20	**
12.1.2.2.1.35	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		4	20	**
12.1.2.2.1.36	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	**
12.1.2.2.1.37	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		4	20	**
12.1.2.2.1.38	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	20	**
12.1.3.2.1.39	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violoncelle	2	20	*
12.1.3.2.1.40	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument (musique ancienne)	Violon baroque	8	20	
12.1.3.2.1.41	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument jazz	Batterie	6	20	
12.1.3.2.1.42	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	
12.1.3.2.1.43	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	
12.1.3.2.1.44	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	
12.1.3.2.1.45	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	
12.1.6.2.1.46	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecriture approfondie	90	600	
12.1.6.2.1.47	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecriture approfondie	90	600	
12.1.6.2.1.48	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Arrangement		60	600	
12.1.6.2.1.49	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Chant	Initiation aux techniques vocales	60	600	
12.1.6.2.1.50	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano (chanteur)	270	600	
12.1.6.2.1.51	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Clavier deuxième instrument	120	600	
12.1.6.2.1.52	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Cor naturel	60	600	
12.1.6.2.1.53	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violoncelle baroque	180	600	
12.1.6.2.1.54	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Instrument (musique ancienne)	Luth	90	600	
12.1.6.2.1.55	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Instrument mélodique jazz	Violon	60	600	
12.1.6.2.1.56	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Lecture transposition	Cuivre	45	600	
12.1.6.2.1.57	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre	vocale	60	600	
12.1.6.2.1.58	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Pratique de l'art lyrique		60	600	
12.1.5.2.1.59	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Chant		2	12	*
12.1.5.2.1.60	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Accompagnement au piano	6	12	
12.1.5.2.1.61	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Contrebasse	2	12	*
12.1.5.2.1.62	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Cor	4	12	
12.1.5.2.1.63	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Hautbois	4	12	*
12.1.5.2.1.64	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	12	12	*
12.1.5.2.1.65	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violon	12	12	*
12.1.5.2.1.66	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	12	12	*
12.1.5.2.1.67	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument (musique ancienne)	Clavecin	1	12	*
12.1.5.2.1.68	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument (musique ancienne)	Hautbois baroque et classique	3	12	
12.1.5.2.1.69	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument (musique ancienne)	Violon baroque	2	12	*

12.1.5.2.1.70	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument mélodique jazz	Trombone	1	12	*
12.1.5.2.2.71	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Introduction à la sociologie		1	12	*
12.1.5.2.1.72	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	12	
12.1.2.3.1.73	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		6	20	**
12.1.2.3.1.74	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		12	20	**
12.1.2.3.1.75	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		6	20	**
12.1.2.3.1.76	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		12	20	
12.1.2.3.1.77	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Fomation corporelle		4	20	
12.1.2.3.1.78	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Fomation corporelle		2	20	**
12.1.2.3.1.79	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Formation vocale		8	20	**
12.1.2.3.1.80	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Formation vocale		2	20	**
12.1.2.3.1.81	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Méthodologie français parlé		4	20	
12.1.2.3.1.82	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Méthodologie français parlé		4	20	
12.1.2.3.1.83	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Méthodologie français parlé		4	20	
12.1.2.3.1.84	2-Assistant	3-TAP	1-Artistiques	Mouvement scénique		2	20	
12.1.3.3.1.85	3-Chargé d'enseignement	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		8	20	*
12.1.3.3.1.86	3-Chargé d'enseignement	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		6	20	
12.1.3.3.1.87	3-Chargé d'enseignement	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		6	20	
12.1.5.3.1.88	5-Professeur type long	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		6	12	
12.1.5.3.1.89	5-Professeur type long	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		6	12	
12.1.5.3.1.90	5-Professeur type long	3-TAP	1-Artistiques	Art dramatique		12	12	*
12.1.5.3.1.91	5-Professeur type long	3-TAP	1-Artistiques	Méthodologie français parlé		4	12	
12.1.1.2.1.92	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			2	16	**
12.1.1.2.1.93	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			3	16	**
12.1.1.2.1.94	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			6	16	**
12.1.1.2.1.95	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			5	16	**
12.1.1.2.1.96	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			6	16	**
12.1.1.2.1.97	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			5	16	**
12.1.1.2.1.98	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			5	16	**
12.1.1.2.1.99	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			2	16	**
12.1.1.2.1.100	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			4	16	**
12.1.1.2.1.101	1-Accompagnateur	2-MUS	1-Artistiques			3	16	**
12.1.2.2.1.102	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Flûte traversière	12	20	**

* Emploi occupé par un TDD en 2011-2012

** Reconstitution d'un assistant

2. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de Liège
rue Forgeur 14

4000 LIEGE

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
12.2.5.2.1.01	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violon	2	12	
12.2.5.3.1.02	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violoncelle	2	12	
12.2.5.2.1.03	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Cor	2	12	
12.2.5.3.1.04	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Lecture transposition	Cordes	2	12	
12.2.5.3.1.05	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Clarinette	4	12	
12.2.5.2.1.06	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	12	
12.2.5.2.1.07	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	12	
12.2.5.2.1.08	5-Professeur type long	2-MUS	2-Généraux	Histoire de la Musique		6	12	
12.2.5.2.1.09	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Alto	2	20	
12.2.5.2.1.10	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	
12.2.2.2.1.11	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Guitare	1	10	
12.2.2.2.1.12	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Clarinette	1	10	
12.2.2.2.1.13	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Harmonie Pratique		1	10	
12.2.2.2.1.14	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		1	10	
12.2.2.2.1.15	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		1	10	
12.2.2.2.1.16	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		1	10	
12.2.2.2.1.17	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	
12.2.2.2.1.18	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Chant		2	10	
12.2.2.2.1.19	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Chant	Art lyrique	2	10	
12.2.2.2.1.20	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Guitare	2	10	
12.2.2.2.1.21	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violoncelle	2	10	
12.2.2.2.1.22	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Trompette	2	10	
12.2.2.2.1.23	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Percussions	2	10	
12.2.2.2.1.24	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	
12.2.2.2.1.25	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	
12.2.2.2.1.26	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	
12.2.2.2.1.27	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	
12.2.2.2.1.28	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		3	10	
12.2.2.2.1.29	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	4	10	
12.2.2.2.1.30	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	4	10	
12.2.2.2.1.31	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Lecture transposition	Cordes	5	10	
12.2.2.2.1.32	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Diction	Orthophonie	60	600	

**3. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
ARTS²**

**rue de Nimy 7
7000 MONS**

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
12.3.1.2.1.01	1 - Accompagnateur	2 - MUS	1-Artistiques	accompagnement		8	16	*
12.3.2.1.1.02	2 - Assistant	1 - APVE	1-Artistiques	architecture d'intérieur	atelier	4	10	
12.3.2.1.1.03	2 - Assistant	1 - APVE	1-Artistiques	architecture d'intérieur	atelier	3	10	
12.3.2.1.1.04	2 - Assistant	1 - APVE	1-Artistiques	arts numériques	atelier	2	10	
12.3.2.2.1.05	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	analyse perceptive des rapports son-image		1	10	***
12.3.2.2.1.06	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	auditions commentées du répertoire EA		1	10	***
12.3.2.2.1.07	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	chant		2	10	***
12.3.2.2.1.08	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	composition appliquée aux multimédias		2	10	***
12.3.2.2.1.09	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	création sonore appliquée aux multimédias		1	10	***
12.3.2.2.1.10	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	histoire de la musique et de la lutherie EA		1	10	***
12.3.2.2.1.11	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	informatique musicale, environnement et langages		2	10	***
12.3.2.2.1.12	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	clavier second instrument	2	10	***
12.3.2.2.1.13	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	piano	5	10	***
12.3.2.2.1.14	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	piano	2	10	***
12.3.2.2.1.15	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	bois	1	10	
12.3.2.2.1.16	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	cordes	1	10	***
12.3.2.2.1.17	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	sémiologie musicale appliquée à l'EA		1	10	***
12.3.2.2.1.18	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	solfège des objets sonores et perception auditive		1	10	***
12.3.2.2.1.19	2 - Assistant	2 - MUS	1-Artistiques	techniques d'écriture sur support		3	10	***
12.3.2.2.2.20	2 - Assistant	2 - MUS	2 - Généraux	acoustique		2	10	**
12.3.2.2.3.21	2 - Assistant	2 - MUS	3 - techniques	instrumentation électroacoustique		2	10	***
12.3.2.2.3.22	2 - Assistant	2 - MUS	3 - techniques	instrumentation électroacoustique		1	10	***
12.3.2.2.3.23	2 - Assistant	2 - MUS	3 - techniques	instrumentation électroacoustique		2	10	***
12.3.2.3.1.24	2 - Assistant	3 - TAP	1-Artistiques	art dramatique		2	10	
12.3.2.3.1.25	2 - Assistant	3 - TAP	1-Artistiques	déclamation		6	10	***
12.3.6.2.3.26	6 - Conférencier	3 - TAP	1-Artistiques	techniques du spectacle		60	600	
12.3.3.1.1.27	3- Chargé d'enseignement	1 - APVE	1-Artistiques	image dans le milieu	atelier	5	20	*
12.3.3.1.1.28	3- Chargé d'enseignement	1 - APVE	1-Artistiques	sculpture	atelier	8	20	*
12.3.3.2.1.29	3- Chargé d'enseignement	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	guitare	5	20	**
12.3.3.3.1.30	3- Chargé d'enseignement	3 - TAP	1-Artistiques	déclamation		8	20	**
12.3.5.1.1.31	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	architecture d'intérieur	atelier	9	12	
12.3.5.1.1.32	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	architecture d'intérieur	atelier	3	12	

12.3.5.1.1.33	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	arts numériques	DAO	2	12	*
12.3.5.1.1.34	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	arts numériques	graphisme et mise en page par ordinateur	6	12	*
12.3.5.1.1.35	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	arts numériques	PAO	3	12	*
12.3.5.1.1.36	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	communication graphique et visuelle	atelier	9	12	*
12.3.5.1.1.37	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	cours pluridisciplinaires	atelier	2	12	*
12.3.5.1.1.38	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	design urbain	atelier	5	12	*
12.3.5.1.1.39	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	design urbain	atelier	3	12	*
12.3.5.1.1.40	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	dessin	anatomie	1	12	*
12.3.5.1.1.41	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	dessin	perspective	2	12	*
12.3.5.1.1.42	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	structure formelle	recherche plastique et tridimensionnelle	4	12	*
12.3.5.1.1.43	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	vidéographie	théorie et pratique de l'audiovisuel	6	12	
12.3.5.1.1.44	5-Professeur type long	1 - APVE	1-Artistiques	vidéographie	théorie et pratique de l'audiovisuel	6	12	
12.3.5.1.2.45	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	activités culturelles	actualité et lectures de l'art	2	12	*
12.3.5.1.2.46	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	communication	narrativité de l'image	3	12	*
12.3.5.1.2.47	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	communication	théorie de la communication	2	12	*
12.3.5.1.2.48	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	histoire	des institutions culturelles	1	12	*
12.3.5.1.2.49	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	histoire et actualité des arts	livre, illustration et graphisme	2	12	*
12.3.5.1.2.50	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	sciences et sciences appliquées	informatique	1	12	*
12.3.5.1.2.51	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	sémiologie	générale	1	12	*
12.3.5.1.2.52	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	sémiologie	image	1	12	*
12.3.5.1.2.53	5-Professeur type long	1 - APVE	2 - Généraux	sémiologie	media	1	12	*
12.3.5.1.3.54	5-Professeur type long	1 - APVE	3 - techniques	techniques et technologies	images animées	3	12	
12.3.5.1.3.55	5-Professeur type long	1 - APVE	3 - techniques	techniques et technologies	informatique	7	12	*
12.3.5.2.1.56	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	analyse perceptive		4	12	**
12.3.5.2.1.57	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	composition acousmatique		6	12	**
12.3.5.2.1.58	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	composition acousmatique		2	12	**
12.3.5.2.1.59	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	direction de chœur		3	12	**
12.3.5.2.1.60	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	direction d'orchestre		2	12	**
12.3.5.2.1.61	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	informatique musicale, environnement et langages		6	12	
12.3.5.2.1.62	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	accordéon	2	12	**
12.3.5.2.1.63	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	alto	1	12	**
12.3.5.2.1.64	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	basson	2	12	**
12.3.5.2.1.65	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	cor	1	12	**

12.3.5.2.1.66	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	percussions	1	12	**
12.3.5.2.1.67	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	trombone - tuba - euphonium	2	12	**
12.3.5.2.1.68	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	bois	3	12	
12.3.5.2.1.69	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	bois	3	12	
12.3.5.2.1.70	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	cordes	1	12	*
12.3.5.2.1.71	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	cordes	1	12	**
12.3.5.2.1.72	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	lecture et transposition	cuivres	1	12	**
12.3.5.2.1.73	5-Professeur type long	2 - MUS	1-Artistiques	méthodologie spécialisée	formation musicale	4	12	
12.3.5.2.3.1.74	5-Professeur type long	2 3-M T	2 - Généraux	introduction à la psychologie générale		1	12	
12.3.5.3.1.75	5-Professeur type long	3 - TAP	1-Artistiques	art dramatique		1	12	**
12.3.5.3.1.76	5-Professeur type long	3 - TAP	1-Artistiques	art dramatique		1	12	**
12.3.5.3.1.77	5-Professeur type long	3 - TAP	1-Artistiques	art dramatique		1	12	**
12.3.5.3.1.78	5-Professeur type long	3 - TAP	1-Artistiques	formation vocale		4	12	*
12.3.5.3.1.79	5-Professeur type long	3 - TAP	1-Artistiques	formation vocale		2	12	**
12.3.5.3.2.80	5-Professeur type long	3 - TAP	2 - Généraux	histoire comparée des arts		1	12	
12.3.5.3.3.81	5-Professeur type long	3 - TAP	3 - Techniques	analyse de textes		4	12	*
12.3.6.1.1.82	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	architecture d'intérieur	croquis	120	600	
12.3.6.1.1.83	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	arts numériques	animation, multimédia, internet	90	600	
12.3.6.1.1.84	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	communication graphique et visuelle	typographie et arts du livre	45	600	
12.3.6.1.1.85	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	design urbain	rénovation urbaine	60	600	
12.3.6.1.1.86	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	informatique	programmation	90	600	
12.3.6.1.1.87	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	performance et art du corps	pratiques	45	600	
12.3.6.1.1.88	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	performance et art du corps	pratiques	60	600	
12.3.6.1.1.89	6 - Conférencier	1 - APVE	1-Artistiques	reliure	atelier	75	600	
12.3.6.1.2.90	6 - Conférencier	1 - APVE	2 - Généraux	architecture	équipement	60	600	
12.3.6.1.2.91	6 - Conférencier	1 - APVE	2 - Généraux	architecture	équipement	60	600	
12.3.6.1.2.92	6 - Conférencier	1 - APVE	2 - Généraux	histoire et actualité des média	théorie de la communication	60	600	
12.3.6.1.2.93	6 - Conférencier	1 - APVE	2 - Généraux	langues	anglais	180	600	
12.3.6.1.3.94	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	sciences appliquées	informatique	60	600	
12.3.6.1.3.95	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	sciences appliquées	mécanique	45	600	
12.3.6.1.3.96	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	céramique	45	600	
12.3.6.1.3.97	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	création d'objets	45	600	
12.3.6.1.3.98	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	dessin d'architecture	150	600	
12.3.6.1.3.99	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	éclairage	60	600	
12.3.6.1.3.100	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	maquettisme	90	600	
12.3.6.1.3.101	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	matériaux	60	600	
12.3.6.1.3.102	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	packaging	60	600	

12.3.6.1.3.103	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	recherches et applications matériaux nouveaux	60	600	
12.3.6.1.3.104	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	reproduction	45	600	
12.3.6.1.3.105	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	sérigraphie	60	600	
12.3.6.1.3.106	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	techniques d'impression	60	600	
12.3.6.1.3.107	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	techniques et technologies	typographie	60	600	
12.3.6.1.3.108	6 - Conférencier	1 - APVE	3 - Techniques	typographie	livres d'artistes	90	600	
12.3.6.2.1.109	6 - Conférencier	2 - MUS	1-Artistiques	auditions commentées		60	600	
12.3.6.2.1.110	6 - Conférencier	2 - MUS	1-Artistiques	auditions commentées		120	600	
12.3.6.2.1.111	6 - Conférencier	2 - MUS	1-Artistiques	harmonie pratique	basse continue	120	600	
12.3.6.2.1.112	6 - Conférencier	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	violon	180	600	
12.3.6.2.1.113	6 - Conférencier	2 - MUS	1-Artistiques	instrument	violon	180	600	
12.3.6.2.1.114	6 - Conférencier	2 - MUS	1-Artistiques	spatialisation		150	600	

Remarques :

- * emploi occupé par un TDD en 2011-2012
- ** emploi en extension charge
- *** emploi d'assistant que l'on souhaite reconduire

4. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de la Cambre
Abbaye de la Cambre 21
1000 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
12.4.5.1.3.01	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Lumières	3	12	*
12.4.5.1.3.02	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Ecriture	Scénario	1	12	*
12.4.5.1.3.03	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Ecriture	Story-board	4	12	*
12.4.5.1.3.04	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Animation multimedia	3	12	*
12.4.5.1.1.05	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Communication graphique et visuelle	Design graphique	4	12	*
12.4.5.1.1.06	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Communication graphique et visuelle	Animation	1	12	
12.4.5.1.3.07	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Climatologie	2	12	*
12.4.5.1.1.08	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Design industriel	Produits et objets	2	12	*
12.4.5.1.3.09	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Pratique sociale et professionnelle	Générale	1	12	
12.4.5.1.3.10	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Sciences appliquées	Ergonomie physiologie	1	12	*

12.4.5.1.3.11	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Techniques d'impression	2	12	*
12.4.5.1.1.12	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Design textile	Recherches textiles	1	12	
12.4.5.1.3.13	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Pratique sociale et professionnelle	Générale	1	12	*
12.4.5.1.1.14	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Espace urbain	Pratiques	3	12	*
12.4.5.1.1.15	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Peinture	Peinture et moyens d'expression	2	12	*
12.4.5.1.1.16	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Photographie	Recherches photographiques	3	12	*
12.4.5.1.1.17	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Photographie	Langage photographique	1	12	
12.4.5.1.1.18	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Reliure	Atelier	7	12	*
12.4.5.1.1.19	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Scénographie	Pratiques	9	12	*
12.4.5.1.1.20	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Scénographie	Mise en espace	1	12	
12.4.5.1.1.21	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Scénographie	Arts de la scène et du spectacle (cinéma)	1	12	
12.4.5.1.3.22	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Coupe-couture	1	12	
12.4.5.1.1.23	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Typographie	Design graphique	2	12	*
12.4.5.1.1.24	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Modèle vivant	3	12	
12.4.5.1.1.25	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Perspective	5	12	*
12.4.5.1.1.26	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Dessin d'architecture	2	12	*
12.4.5.1.1.27	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Arts numériques	Atelier	2	12	*
12.4.5.1.1.28	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Illustration	Narration visuelle	2	12	*
12.4.5.1.1.29	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Performance et arts du corps	Pratiques	1	12	*
12.4.5.1.1.30	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Création sonore	Atelier	1	12	
12.4.5.1.3.31	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Stages		2	12	*
12.4.5.1.3.32	5-Professeur type long	1-APVE	3 -Techniques	Sciences et sciences appliquées	Résistance des matériaux	1	12	
12.4.5.1.2.33	5-Professeur type long	1-APVE	2 -Généraux	Méthodologie	De la recherche	2	12	*
12.4.5.1.1.34	5-Professeur type long	1-APVE	1-Artistiques	Cours pluridisciplinaires	Atelier	1	12	
12.4.5.1.2.35	5-Professeur type long	1-APVE	2 -Généraux	Actualités culturelles	Actualités des arts (arts numériques)	1	12	
12.4.2.1.1.36	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	**
12.4.2.1.1.37	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	
12.4.2.1.1.38	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	
12.4.2.1.1.39	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Céramique	Atelier	4	10	
12.4.2.1.1.40	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Cinéma d'animation	Atelier	3	10	
12.4.2.1.1.41	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Design industriel	Atelier	2	10	**
12.4.2.1.1.42	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Design industriel	Atelier	2	10	**
12.4.2.1.1.43	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Design industriel	Atelier	1	10	
12.4.2.1.1.44	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Design textile	Atelier	2	10	**
12.4.2.1.1.45	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Design textile	Atelier	1	10	**
12.4.2.1.1.46	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Sérigraphie	Atelier	1	10	**
12.4.2.1.1.47	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Peinture	Atelier	1	10	
12.4.2.1.3.48	2 - Assistant	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie	1	10	

12.4.2.1.3.49	2 - Assistant	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie	1	10	
12.4.2.1.3.50	2 - Assistant	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie	1	10	**
12.4.2.1.1.51	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Reliure	Atelier	2	10	
12.4.2.1.1.52	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Reliure	Atelier	2	10	
12.4.2.1.1.53	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Stylisme et création de mode	Atelier	2	10	**
12.4.2.1.1.54	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Stylisme et création de mode	Atelier	2	10	**
12.4.2.1.1.55	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Typographie	Atelier	1	10	**
12.4.2.1.1.56	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Modèle vivant	3	10	
12.4.2.1.1.57	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Modèle vivant	3	10	
12.4.2.1.1.58	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Dessin d'architecture	1	10	
12.4.2.1.1.59	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Dessin	Perspective	3	10	
12.4.2.1.1.60	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Arts numériques	Infographie	2	10	**
12.4.2.1.1.61	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Arts numériques	Atelier	1	10	**
12.4.2.1.1.62	2 - Assistant	1-APVE	1-Artistiques	Arts numériques	Atelier	1	10	**
12.4.6.1.1.63	6 - Conférencier	1-APVE	1-Artistiques	Architecture	Construction (pratiques)	60	600	
12.4.6.1.3.64	6 - Conférencier	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Céramique	60	600	
12.4.6.1.3.65	6 - Conférencier	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Image numérique	50	600	
12.4.6.1.2.66	6 - Conférencier	1-APVE	2 -Généraux	Sciences et sciences appliquées	Colorants et matériaux de synthèse	45	600	
12.4.6.1.3.67	6 - Conférencier	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Lithographie	60	600	
12.4.6.1.3.68	6 - Conférencier	1-APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Costume	60	600	
12.4.6.1.1.69	6 - Conférencier	1-APVE	1-Artistique	Bijoux et accessoires	Pratiques	60	600	
12.4.6.1.2.70	6 - Conférencier	1-APVE	2 -Généraux	Sciences humaines et sociales	Sociologie de l'art	60	600	

Remarques :

* Poste occupé par un professeur TDD en 2011- 2012

** Poste occupé par un assistant dont le mandat doit être renouvelé

6. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)
rue Thérésienne 8
1000 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
12.6.2.4.1.01	2 - Assistant	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Assistanat	4	20	**
12.6.2.4.1.02	2 - Assistant	4-ASTDC	1-Artistiques	Interprétation et mise en scène	Scénographie, décors et costumes	4	20	**
12.6.2.4.1.03	2 - Assistant	4-ASTDC	1-Artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	3	20	**

12.6.2.4.2.04	2 - Assistant	4-ASTDC	2 Généraux	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Psychologie générale	2	20	**
12.6.2.4.3.05	2 - Assistant	4-ASTDC	3 Techniques	Technique de réalisation et de production théâtrale		1	20	**
12.6.4.4.1.06	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Montage et pratique scripte	Montage Image	2	16	*
12.6.4.4.1.07	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Montage et pratique scripte	Montage Image	1	16	*
12.6.4.4.1.08	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Montage et pratique scripte	Montage son	1	16	
12.6.4.4.1.09	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Montage	2	16	
12.6.4.4.1.10	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Photographie	7	16	*
12.6.4.4.1.11	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	2	16	*
12.6.4.4.1.12	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	*
12.6.4.4.1.13	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	*
12.6.4.4.1.14	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	2	16	*
12.6.4.4.1.15	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	
12.6.4.4.1.16	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production de la radio / télévision	Réalisation	2	16	*
12.6.4.4.1.17	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production de cinéma	Image	1	16	
12.6.4.4.2.18	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	2 Généraux	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Physique appliquée aux arts du spectacle	2	16	*
12.6.4.4.3.19	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	3 Techniques	Théorie et pratique de l'image	Techniques de laboratoire	2	16	*
12.6.4.4.3.20	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	3 Techniques	Théorie et pratique de l'image	Techniques numériques	2	16	*
12.6.4.4.3.21	4 - Professeur Type court	4-ASTDC	3 Techniques	Théorie et pratique du montage et du scripte	Technologie du montage	1	16	*
12.6.5.4.1.22	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Formation vocale	Travail de la voix	2	12	*
12.6.5.4.1.23	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Interprétation et mise en scène	Mise en scène	1	12	*
12.6.5.4.1.24	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	12	
12.6.5.4.1.25	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production de la radio	Réalisation	2	12	*
12.6.5.4.1.26	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production de la radio / télévision	Production	2	12	*
12.6.5.4.1.27	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production de la radio / télévision	Son	2	12	*
12.6.5.4.1.28	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Ecriture	1	12	*

12.6.5.4.1.29	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Ecriture	1	12	*
12.6.5.4.1.30	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Ecriture	2	12	
12.6.5.4.1.31	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Réalisation	2	12	*
12.6.5.4.1.32	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	1-Artistiques	Réalisation et production du cinéma	Réalisation	1	12	*
12.6.5.4.3.33	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	3 Techniques	Suivi de mémoire		1	12	*
12.6.5.4.3.34	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	3 Techniques	Analyse appliquée aux arts du spectacle	Œuvres dramatiques	2	12	*
12.6.5.4.3.35	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	3 Techniques	Ecriture	Ecriture dramatique	2	12	*
12.6.5.4.3.36	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	3 Techniques	Ecriture	Scénario	5	12	*
12.6.5.4.3.37	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	3 Techniques	Evolution des formes artistiques	Littératures dramatiques	3	12	*
12.6.5.4.3.38	5 - Professeur Type long	4-ASTDC	3 Techniques	Techniques de réalisation et de production théâtrale		2	12	*

Remarques :

* Emploi occupé en 2011-2012 par un temporaire à durée déterminée

** Renouvellement de mandat d'assistant

Pour ces emplois, la numérotation est conçue comme suit et dans l'ordre : aa.e.f.d.c.nn

aa : année civile en cours (11)

e : n° de l'école (1=CRB ; 2=CRL ; 3=ARTS² ; 4=La Cambre ; 6=INSAS)

f : n° de la fonction → 1=accompagnateur ; 2=assistant ; 3=chargé d'enseignement ;
4=professeur type court ; 5=professeur type long ; 6=conférencier.

d : n° d'identification du domaine → 1=APVE (Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace)
2=MUS (Musique)
3=TAP (Théâtre et Arts de la Parole)
4=ASTDC (Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion)

c : n° d'identification de la catégorie → 1= Cours Artistiques ; 2= Cours Généraux ;

3= Cours Techniques

nn : numérotation continue pour les différents postes vacants répondant aux critères précédents

IV. FORME DE LA CANDIDATURE.

A. Conditions requises des candidats à une désignation à titre temporaire :

L'article 109 du décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001 ;
- 4° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 5° être de conduite irréprochable;

Des diplômes requis :

- Pour l'enseignement des cours généraux, nul ne peut exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement s'il n'est porteur d'un diplôme de docteur, de licencié conféré conformément aux dispositions du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques ou d'ingénieur industriel ou d'architecte ou d'un titre de niveau universitaire délivré par une Haute Ecole organisée ou subventionnée ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.
- Pour l'enseignement des cours artistiques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.
- Pour l'enseignement des cours techniques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, de chargé d'enseignement ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

Du projet pédagogique et artistique :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire dans une fonction de professeur, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur ou d'assistant s'il n'a déposé un projet pédagogique et artistique et ne l'a présenté à la Commission de recrutement.

De l'expérience utile :

Les candidats pour les emplois de professeur de cours artistiques, de chargé d'enseignement de cours artistiques et d'accompagnateur doivent faire preuve d'une expérience utile hors enseignement de 5 ans dans une pratique artistique.

En outre, les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

De la notoriété :

Le Gouvernement peut, sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de notoriété, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

La Commission donne son avis sur base d'un dossier que le candidat introduit. Ce dossier comprend notamment les documents relatifs à la carrière artistique, aux titres et mérites, à l'expérience utile du métier, de l'enseignement et de la pratique artistique, la mention des publications scientifiques ou artistiques et des travaux pédagogiques ainsi que des justifications d'expériences diverses.

Une commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété est créée par domaine et constituée notamment d'experts désignés par le Gouvernement dont la moitié sur proposition du Conseil supérieur artistique (art.1 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française « créant la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de notoriété pour les membres du personnel enseignant des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française » du 14 mai 2009).

B. Instructions générales pour le contenu et l'envoi des candidatures :

A ENVOYER SOUS PLI RECOMMANDE A L'ADMINISTRATION ADRESSE AU :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Boulevard Léopol II, 44 – Bureau 3^E 318
1080 Bruxelles

pour le 19 mars 2012 au plus tard (la date de la poste faisant foi).

1. La candidature sera rédigée à l'aide du formulaire de candidature.
2. la reconnaissance de l'expérience utile ou la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (laquelle demande doit être envoyée par courrier séparé).
3. une copie du(des) diplômes(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis ou, à défaut, la reconnaissance de notoriété ou à tout le moins la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (laquelle demande doit être envoyée par courrier séparé).
4. La liste des publications scientifiques.
5. Le relevé des diverses expériences professionnelles du candidat.
6. le curriculum vitae.
7. L'annexe 1 : Etat des services prestés dans l'enseignement de la Communauté française.
8. le projet pédagogique et artistique.

Si le candidat postule un emploi de professeur, d'accompagnateur, d'assistant ou de chargé de cours d'enseignement, il a l'obligation, sous peine de nullité de sa candidature, de joindre à celle-ci un projet pédagogique et artistique.

Le projet pédagogique et artistique, qui devra être envoyé par tous les candidats pour chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit, rédigé personnellement par chaque candidat, qui précise la manière dont seront rencontrées les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 précité, ainsi que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieur des Arts visé à l'article 5 de ce même décret. Le projet pédagogique et artistique de chaque Ecole supérieure des Arts est disponible auprès de celle-ci sur simple demande.

En cas de candidatures multiples :

Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé. Cependant, si le candidat postule plusieurs emplois du présent appel, il doit remplir un formulaire par emploi sollicité.

Par ailleurs, chaque formulaire devra être accompagné de l'ensemble des annexes demandées et être placé dans une enveloppe distincte sur laquelle sera indiqué, dans le coin supérieur gauche :

- le nom et prénom du candidat;

- l'École supérieure des Arts sollicitée ;
- le numéro de l'emploi sollicité.

Remarques :

1. Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.
2. L'extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra dans les deux mois de la date de sa réception envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle 2) pour que sa désignation devienne effective.

A ENVOYER A CHAQUE ECOLE SUPERIEURE DES ARTS CONCERNEE (envoi sous pli recommandé au directeur)

1. Une copie des points **1. à 8.**

Suite donnée à la candidature :

Une liste reprenant les candidats proposés à une désignation par le Conseil de gestion pédagogique au Ministre compétent, ainsi que les candidats non retenus, sera affichée aux tableaux d'affichage de l'Ecole supérieure des Arts (ou sur tout autre support informatif en tenant lieu).

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS CONCERNEE PAR LE PRESENT FORMULAIRE

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Bruxelles | (1) | <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Liège | (2) |
| <input type="checkbox"/> ARTS ² | (3) | <input type="checkbox"/> ENSAV – La Cambre | (4) |
| <input type="checkbox"/> INSAS | (6) | | |

Je soussigné(e),

NOM PRENOM
Epouse de DATE NAISSANCE
Sexe Nationalité

Résidant,

Rue N° BP
Code postal : Localité :
Pays : Téléphone :
E-mail (en MAJUSCULES !!!) :
Souhaite postuler, dans l'établissement ci-dessus, l'emploi vacant suivant :

N° de l'emploi :
(Prendre le numéro figurant dans la liste des emplois de l'appel)

- Professeur type long Professeur type court Chargé d'enseignement
 Accompagnateur Assistant Conférencier

Volume de la charge : Diviseur :

Et ceci, par :

- Changement d'affectation** – professeurs et accompagnateurs nommés (DCA)

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) (indiquer la spécialité) :

.....
Date de la nomination :
Ecole supérieure des Arts où vous étiez affecté(e) à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi :
Fonction y exercée :
Cours enseignés :
Volume de la charge :
Date de mise en disponibilité par défaut d'emploi :

- Mutation** – professeurs et accompagnateurs nommés (DM)

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) (indiquez la spécialité) :

.....
Date de la nomination :
Ecole supérieure des Arts où vous êtes affecté :
Fonction y exercée :
Cours enseignés :
Volume de la charge :

Extension de charge – professeurs et accompagnateurs

Vous êtes actuellement :

nommé(e) à titre définitif depuis le(DEC)

désigné(e) à durée indéterminée depuis le(TDIEC)

Ecole supérieure des Arts où vous êtes affecté :

Fonction y exercée :

Cours enseignés :

Volume de la charge actuelle :

Demande de désignation à durée indéterminée – professeurs, chargés d'enseignement et accompagnateurs

Vous avez été désigné(e) dans la même Ecole supérieure des Arts le :

.....

Numéro de l'emploi vacant lors de l'appel du 01.03.2011 :

Fonction :

Cours enseignés :

Volume de la charge :

Case réservée au directeur de l'établissement :

Lors de l'établissement du rapport sur la manière dont le membre du personnel s'est acquitté de sa tâche, établi conformément à l'article 111 du décret du 20 décembre 2001, le membre du personnel a reçu la mention :

A satisfait

A satisfait partiellement

N'a pas satisfait

À, le

(signature)

Demande de désignation à durée déterminée (professeurs, accompagnateurs et chargé d'enseignement) **et de désignation en qualité d'assistant ou de conférencier**

Etablissements d'enseignements où vous êtes affecté(e) actuellement* :

.....

.....

.....

* Indiquez si vous êtes temporaire (T, TDD, TDI) ou définitif (D), la fonction, les cours enseignés et le nombre d'heures ou le volume de la charge.

Titres requis

Je suis titulaire des titres requis suivants :

<u>Dénomination</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Date de délivrance</u>	<u>Etablissement</u>
---------------------	-------------------	---------------------------	----------------------

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

Joindre, sous peine de nullité, une copie de ces titres requis !

Si vous n'êtes pas titulaire du titre requis, êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ?

Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente.

Non. Dans ce cas, une demande doit être adressée à la Commission de notoriété.

Preuve de l'envoi de cette demande doit être jointe au présent envoi.

Expérience utile

Si vous postulez à un emploi d'accompagnateur ou de professeur ou de chargé d'enseignement pour les cours artistiques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement attestant votre expérience utile de 5 ans (accompagnateurs et professeurs de cours artistiques) ou de 6 ans (chargé d'enseignement).

L'expérience utile susvisée est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public ; il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique.

Etes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ?

Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.

Non. Vous pouvez introduire une demande de reconnaissance de votre expérience utile à l'aide d'un des formulaires ou des deux selon le cas reproduits en annexes B et C du présent appel et de l'adresser, accompagné du formulaire reproduit en annexe A, par lettre recommandée à la Poste au

Président de la Commission de reconnaissance d'expérience utile

Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Bureau 3^E356 – Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles

ou de la déposer auprès de Madame KALIMBIRIRO, secrétaire de la Commission d'expérience utile, bureau 3^E319, contre accusé de réception, les lundi et mercredi après midi de 13h30 à 16h30.

Cette demande doit comporter tous les éléments permettant à la Commission d'émettre un avis en toute connaissance de cause ainsi que toutes les pièces de nature à contrôler ces éléments.

Une copie des documents envoyés, ainsi que la preuve de l'envoi par recommandé ou l'accusé de réception en cas de dépôt, doivent être jointes au présent formulaire.

Etat des services prestés dans l'enseignement

Si vous avez presté des services dans l'enseignement de la Communauté française, l'annexe 1 doit être complétée

Notoriété

A défaut des diplômes et titres requis pour l'exercice des fonctions de professeur ou de chargé d'enseignement de cours généraux, de professeur, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou d'assistant de cours artistiques ou de professeur, de chargé d'enseignement ou d'assistant de cours techniques, le candidat peut soumettre une reconnaissance de sa notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, qui tient lieu, à titre personnel, des titres exigés.

Cette reconnaissance est établie par le Gouvernement sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de notoriété pour les membres du personnel enseignant des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française créée par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009.

Etes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ?

Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.

Non. Vous avez alors l'obligation d'introduire une demande de reconnaissance de votre notoriété en constituant un dossier comprenant notamment les documents relatifs à la carrière artistique, aux titres et mérites, à l'expérience utile du métier, de l'enseignement et de la pratique artistique, la mention des publications scientifiques ou artistiques et des travaux pédagogiques ainsi que des justifications d'expériences diverses et de l'adresser, par lettre recommandée à la Poste au

Président de la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété

Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Bureau 3^E356 – Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles

ou de la déposer auprès de Madame KALIMBIRIRO, secrétaire de la Commission d'expérience utile et de notoriété, bureau 3^E319, contre accusé de réception les lundi et mercredi après midi de 13h30 à 16h30.

Cette demande doit comporter tous les éléments permettant à la Commission d'émettre un avis en toute connaissance de cause ainsi que toutes les pièces de nature à contrôler ces éléments.

Une copie des documents envoyés, ainsi que la preuve de l'envoi par recommandé ou l'accusé de réception en cas de dépôt, doivent être jointes au présent formulaire.

Déclaration finale

En signant ce formulaire de candidature, vous avez pris connaissance des conditions de recrutement et acceptez que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation nous soient parvenus et aient été vérifiés par nos services.

Vous avez pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

Aucun document envoyé après la date-limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées.

Fait à, le

(signature)

Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste – à :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3^E354
1080 Bruxelles

AU PLUS TARD LE 19 MARS 2012
(Date de la Poste faisant foi)

Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.

ANNEXE A

Ecoles Supérieures des Arts – Reconnaissance d'expérience utile

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Matricule :

Titre de capacité :

FONCTION(S) ET COURS QU'ENTEND POSTULER LE CANDIDAT :

<u>Domaine (1)</u>	<u>Fonction (2)</u>	<u>Intitulé générique du cours</u>	<u>Spécialité du cours</u>

(1) Soit : a) Arts plastiques, visuels et de l'espace ou b) Musique ou c) Théâtre et Arts de la parole ou d) Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication.

(2) Soit Professeur de cours artistiques, chargé d'enseignement de cours artistiques ou accompagnateur.

FONCTION EXERCEE ACTUELLEMENT :

Exercez-vous actuellement des fonctions dans l'enseignement ? oui - non

Si oui, veuillez préciser la dénomination de l'établissement scolaire concerné.

ANNEXE B

Ministère de la Communauté française

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (articles 62,6°, 110, 235 et 365 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en ECOLES SUPERIEURES DES ARTS)

Attestation de services prestés soit dans un service ou un établissement public ou privé, soit dans un métier ou une profession, délivré par l'employeur.

Le soussigné(e) (nom, prénom)

.....

Grade

à l'établissement (dénomination et adresse du siège du service, de la société, de l'institution, etc)

.....

numéro d'affiliation à l'O.N.S.S. :

agissant soit comme employeur, soit au nom ou avec l'autorisation de celui-ci, certifie que

M

(nom, prénom de la personne qui sollicite l'attestation)

né à :, le

affilié à la caisse de pension (dénomination, adresse)

.....

sous le n° (preste) (a presté) sans interruption des services, en qualité de (grade ou fonction)

du au (date)

du au (date)

du au (date)

du au (date)

dans le(s) département(s)

(exemples : web-designer, graphiste, monteur, etc...) et qu'à ce(s) titre(s), il (donne) (a donné) entière satisfaction.

Le soussigné(e) certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

(signature)

A, le

(éventuellement, sceau de l'employeur).

ANNEXE C

Ministère de la Communauté française

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (articles 62,6°, 110, 235 et 365 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en ECOLES SUPERIEURES DES ARTS)

Déclaration de services prestés par le soussigné dans une entreprise familiale ou d'activités exercées pour son propre compte

Le soussigné(e) (nom, prénom)

.....

Né(e) à, le.....

déclare (avoir exercé/exercer) le métier de

dans l'entreprise familiale, comme artiste artisan indépendant,

du (date) au (date)

.....

à l'adresse suivante :

(éventuellement avec immatriculation au registre de commerce de

sous le n°).

ou déclare pouvoir apporter la preuve d'une pratique artistique dans le domaine de :

.....

Comme preuve de son allégation, il fournit les documents suivants :

(1)

.....

.....

Fait à, le

(signature)

(1) Exemples :

Certificat d'inscription au registre du commerce, attestation de l'autorité communale, du contrôleur des contributions, précisant les dates de début et de cessation des activités ou preuves de manifestations publiques, cartons d'invitation, programmes, articles de journaux datés, etc...

